

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



Analyse des installations en agriculture biologique

*Réalisée dans le cadre de l'observatoire
régional AB (ORAB) et de l'observatoire
régional installation-transmission.*



Octobre 2020

Sommaire

1. Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA)
2. Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH)
3. Installations 2019 : enquêtes des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

Installations en AB avec la dotation jeune agriculteur (DJA) entre 2016 et 2019

Source des données : réseau des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2019

Préambule : à savoir sur la Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide financière engagée par l'Etat et l'Europe en France pour les porteurs de projet à l'installation de 40 ans et moins et possédant la « capacité agricole ». L'harmonisation régionale de la Dotation Jeune Agriculteur à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, depuis le 10 mars 2017, se concrétise par l'attribution d'une DJA modulée en fonction de critères nationaux définis régionalement :

- « Hors cadre familial » : près d'un tiers des dossiers répondent aux critères.
- « Valeur ajoutée emploi » et « Agro-écologie » : les trois quarts des dossiers répondent aux critères.

Auxquels se rajoute depuis l'arrêt des prêts bonifiés la quatrième modulation

- « Effort de reprise et de modernisation » : près de 77 % des dossiers en moyenne répondent aux critères en Nouvelle-Aquitaine.

La DJA de base

Zones	Plaine	Défavorisée	Montagne
Montants de base	11 000 €	14 000 €	24 000 €

Les critères de modulation

Hors cadre familial (HCF)	Valeur Ajoutée et Emploi (VAE) : Soit 1 critère emploi, soit cumuler 2 autres critères	Agro-écologie (AE) : 1 critère
Définition nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'emploi : +0,5 ETP • Production sous SIQO (Signe d'identification de la qualité ou de l'origine, hors AB) • Adhésion CUMA ou achat de matériel neuf en copropriété • Vente directe • Atelier de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture Biologique (maintien ou conversion) • Adhésion à un GIEE • Certification environnementale niveaux 2 et 3

Les taux et montants de modulation

Il n'y a pas de limite dans le cumul des modulations.

Modulations	HCF	VAE	AE	Effort de reprise et de modernisation
Taux	20 %	25 %	15 %	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 100 000 € et 250 000 € : forfait de 9 000 € • Au-delà de 250 000 € : forfait de 13 000 €

Exemple : un agriculteur(ice) éligible à la DJA, installé(e) en zone de montagne, avec un investissement de 150 000 €, répondant aux 3 autres modulations, bénéficiera d'une DJA de : 24 000 € * (100 % + 20 % + 25 % + 15 %) + 9000 € soit **47 400 €**.

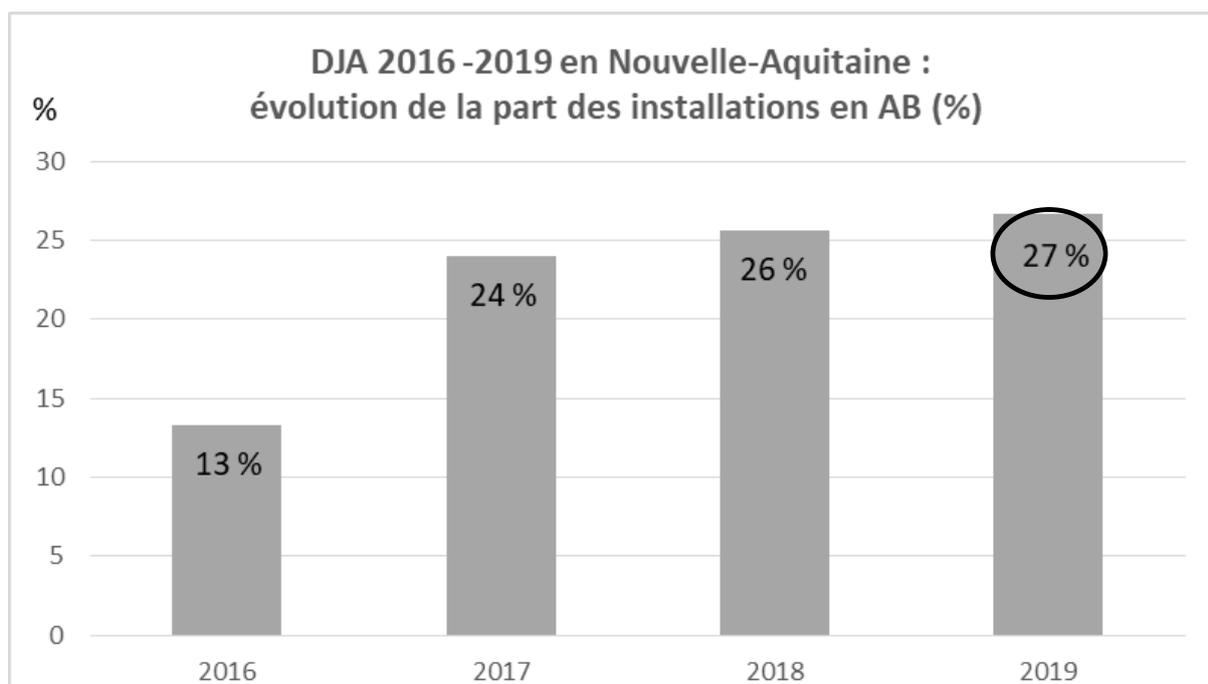
Entre 2016 et 2019 : une croissance des installations en AB bénéficiant de la DJA

Entre 2016 et 2019, le nombre moyen de DJA sur la Nouvelle-Aquitaine est de 622. Sur cette même période, en moyenne **22,4 %** des installations avec DJA se réalisent en AB.

En 2019, sur les 645 DJA passées en CDOA, on en dénombre 172 en AB, soit 26,7 %.

Une évolution croissante

Cette moyenne masque une évolution croissante sur les quatre années : la part des installations en AB avec DJA passe de 13,3 % en 2016 à **26,7 %** en 2019.

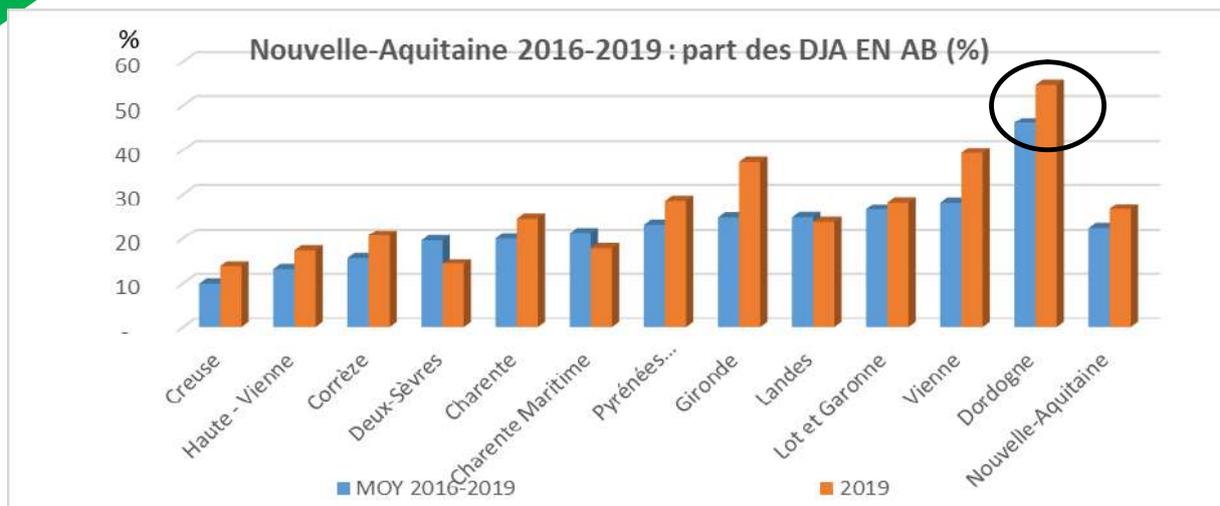


Evolution de la part des installations en AB avec DJA entre 2016 et 2019 en Nouvelle-Aquitaine

Des disparités départementales

Cette moyenne régionale masque également des disparités départementales. C'est en Dordogne et dans la Vienne qu'est recensée la part la plus importante d'installations DJA en AB.

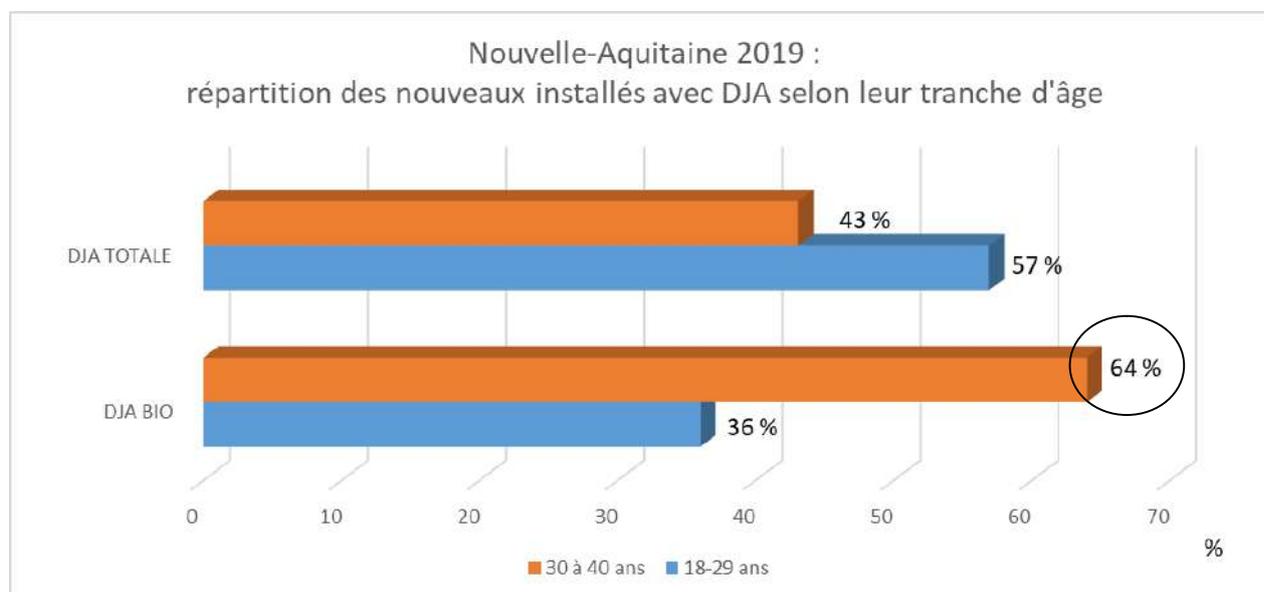
Rapporté au nombre de DJA totales du département, la Dordogne se démarque nettement avec, en moyenne sur les 4 années, **46 %** d'installations en AB et **plus de la moitié en 2019**.



Part des installations en AB avec DJA (%) entre 2016 et 2019 par département en Nouvelle-Aquitaine

En 2019, les installations en AB avec DJA se réalisent majoritairement à partir de 30 ans

2 fois sur 3, ceux qui s'installent avec la DJA et en production AB ont **entre 30 et 40 ans**. Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (en effet, en moyenne 57 % des installations avec DJA concernent des personnes entre 18 et 29 ans).



Répartition des nouveaux installés avec DJA selon leur tranche d'âge entre 2016 et 2019 en Nouvelle-Aquitaine

En 2019, 1 installation sur 3 en AB avec DJA concerne une femme

La part des femmes qui s'installent avec la DJA et en production AB est en moyenne de **33 %** en 2019.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (en effet, en moyenne 1 installation avec DJA sur 4 (soit 25 %) concerne une femme).

L'importance de la présence des femmes s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **32,2 %** des femmes qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB, (contre 24,6 % des hommes).

	En 2019		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
DJA TOT	177	645	27,4 %
DJA BIO	57	172	33,1 %
% DJA BIO	32,2 %	26,7 %	

En 2019, plus de la moitié des installations en AB avec DJA concerne un « Hors Cadre Familial » (HCF)

La part des installations HCF avec la DJA et en production AB est en moyenne de **54 %** en 2019.

Cette part est plus élevée que celle observée sur l'ensemble des installations avec DJA (35,5 %).

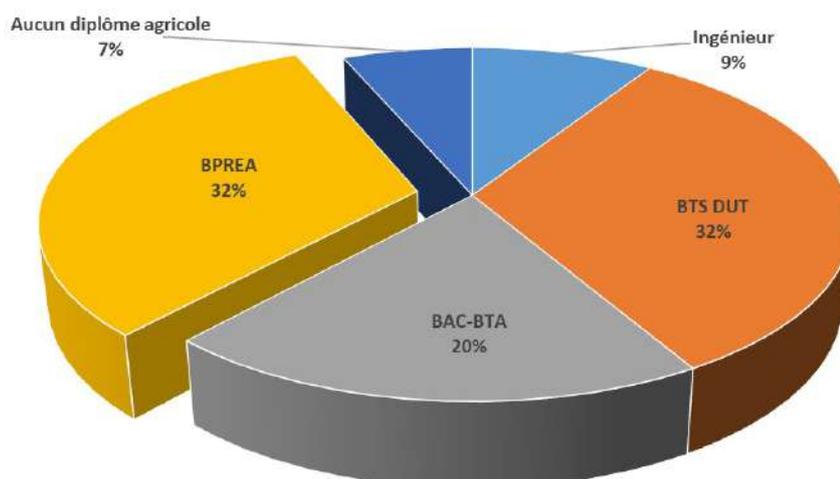
L'importance de la présence de HCF s'installant en production AB s'évalue également par un autre indicateur : **40,6 %** des HCF qui s'installent avec la DJA sont installées en production AB (contre 19,4 % des installations dans le cadre familial avec la DJA s'installent en AB).

	En 2019		
	Nombre de HCF	Ensemble	% de HCF
DJA TOT	229	645	35,5 %
DJA BIO	93	172	54,1 %
% DJA BIO	40,6 %	26,7 %	

En 2019, 32 % des installés avec DJA en AB ont un BPREA

Le BPREA est une formation permettant d'obtenir un niveau de formation agricole équivalent au BAC agricole. Il est le moyen d'obtenir, en dehors de la formation initiale et en une année, la capacité agricole nécessaire à l'obtention de la DJA.

La part des nouveaux installés avec la DJA et en production AB ayant obtenu un BPREA est de **32 %** en moyenne en 2019.



Répartition des nouveaux installés en AB avec DJA en 2019 en fonction de la formation agricole en Nouvelle-Aquitaine

En 2019, 6 installations sur 10 en AB avec DJA concernent une production animale.

L'**aviculture** est la principale production animale des installations en AB avec DJA (22,4 %). Concernant les productions végétales, c'est le **maraîchage** qui est en tête (15,3 %), suivi de la viticulture.

Productions animales	61,2 %
Volaille	22,4
Bovin viande	12,4
Ovin	6,5
Bovin lait	5,9
Porcin	4,7
Caprin	3,5
Apiculture	2,9
Autres productions animales	2,9

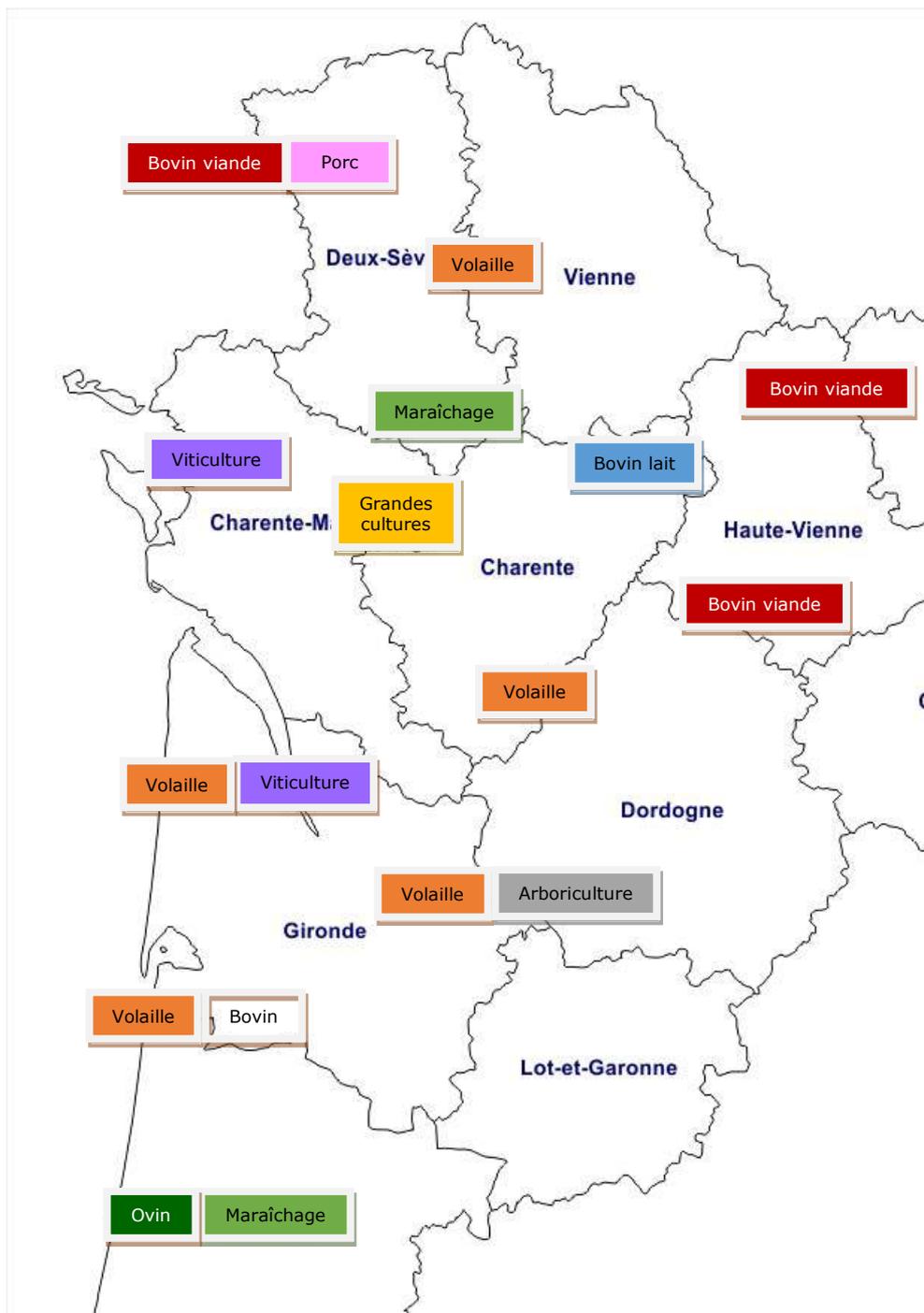
Productions végétales	38,8 %
Maraîchage	15,3
Viticulture	11,8
Grandes Cultures	6,5
Arboriculture	1,8
PAM	1,8
Autres productions végétales	1,8

Répartition (%) des installations en AB avec DJA selon la production principale en 2019 en Nouvelle-Aquitaine

A noter que la proportion de 6 installations sur 10 en AB avec DJA (soit 61 %) est moins élevée que sur l'ensemble des DJA où la part des installations en production animale s'élève à 71 %.

Remarques

- Dans le département de la Vienne, $\frac{3}{4}$ des installations en AB avec DJA concernent l'aviculture.
- Dans les Landes, la moitié des installations en AB avec DJA concerne également l'aviculture.
- C'est en Charente qu'est enregistré le plus grand nombre d'installations en AB avec DJA en maraîchage (soit 45,5 % des DJA AB du département).



Localisation par département des productions dominantes des installations en AB et avec la DJA en 2019

A retenir sur les installations en AB avec DJA en 2019

Entre 2016 et 2019, en moyenne 22,4 % des installations se réalisent en AB. Au-delà de la moyenne, les installations en AB bénéficiant de la DJA augmentent d'année en année, elles représentent 27 % des DJA en 2019.

C'est en Dordogne et dans la Vienne que la part des installations en AB avec DJA est la plus importante (respectivement 46 % et 28 %).

- Les installations en AB avec DJA se réalisent majoritairement à partir de 30 ans.
- 1 installation sur 3 en AB avec DJA concerne une femme.
- La moitié des installations en AB avec DJA concerne un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 32 % des installés en AB avec DJA ont obtenu BPREA.
- 1 installation sur 5 en AB avec DJA est réalisée en aviculture et 15 % en maraîchage.

Installations en AB avec le prêt d'honneur (PH) en 2019

Source des données : initiative Nouvelle-Aquitaine – Observatoire régional Installation et transmission : chiffres-clés 2019

Préambule : à savoir sur le Prêt d'Honneur (PH)

Le prêt d'honneur est un fonds régional dédié aux porteurs de projets non éligibles à la DJA (critères d'âge et de capacité agricole). Il a pour objet d'attribuer un prêt d'honneur à **0 %** d'un montant de **5 000 à 20 000 €** d'une durée de **3 à 7 ans** avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois. Initié en Dordogne, il est depuis 2017 accessible à tous les départements de Nouvelle-Aquitaine. Dès 2018, des porteurs de projets de tout le territoire ont eu un prêt d'honneur accordé.

En 2019, 20 % des installations bénéficiant du Prêt d'Honneur (PH) sont en AB

Entre 2018 et 2019, le nombre de Prêt d'honneur a augmenté de 30 % (de 101 à 131). Les projets en AB ont plus que doublé, de 11 à **26**.

Le montant moyen du PH accordé aux porteurs de projet en 2019 (tout mode de production confondue) est de 18 339 €. Pour les projets en AB, ce montant moyen est de **17 831 €**.

Cet écart peut s'expliquer par la prépondérance des dossiers en maraîchage dont le PH moyen est inférieur à 16 517 €.

Pour les PH BIO en 2019, le montant moyen des plans de financement des PH est de **175 698 €**. Il atteint 239 624 € pour l'ensemble des PH.

	PH	PH AB	% PH AB
Charente	2	1	50,0
Charente-Maritime	5	2	40,0
Corrèze	6	1	16,7
Creuse	6	1	16,7
Dordogne	38	6	15,8
Gironde	22	3	13,6
Landes	6	0	0,0
Lot-et-Garonne	23	4	17,4
Pyrénées-Atlantiques	4	1	25,0
Deux-Sèvres	7	5	71,4
Vienne	4	1	25,0
Haute-Vienne	8	1	12,5
Nouvelle-Aquitaine	131	26	19,8 %

Répartition départementale des Prêts d'Honneur accordés en 2019 en Nouvelle-Aquitaine

Les installations en AB avec PH se réalisent majoritairement après 40 ans

2 fois sur 3, ceux qui s'installent avec le PH en production AB ont **entre 41 et 60 ans**.

	PH (%)	PH AB (%)
18-29 ans	20,6	11,5
30-40 ans	33,6	23,1
41 à 60 ans	45,8	65,4

Répartition des nouveaux installés avec PH selon leur tranche d'âge en 2019 en Nouvelle-Aquitaine

L'âge moyen d'installation est de **41,5 ans**.

L'ensemble des installations bénéficiant du PH a une répartition moins marquée : la moitié des nouveaux installés ont entre 41 et 60 ans et l'âge moyen est de 38,1 ans.

3 installations sur 10 en AB avec PH concernent une femme

En 2019, la part des femmes qui s'installent avec un PH et en production AB est de **31 %**.

Cette part est quasiment identique à celle observée sur l'ensemble des installations ayant bénéficié du prêt d'honneur : en moyenne 34 %.

	En 2019		
	Nombre de femmes	Ensemble	% de femmes
PH	45	131	34,4 %
PH BIO	8	26	30,8 %
% PH AB	17,8 %	19,9 %	

1 installation sur 3 en AB avec PH est réalisée par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

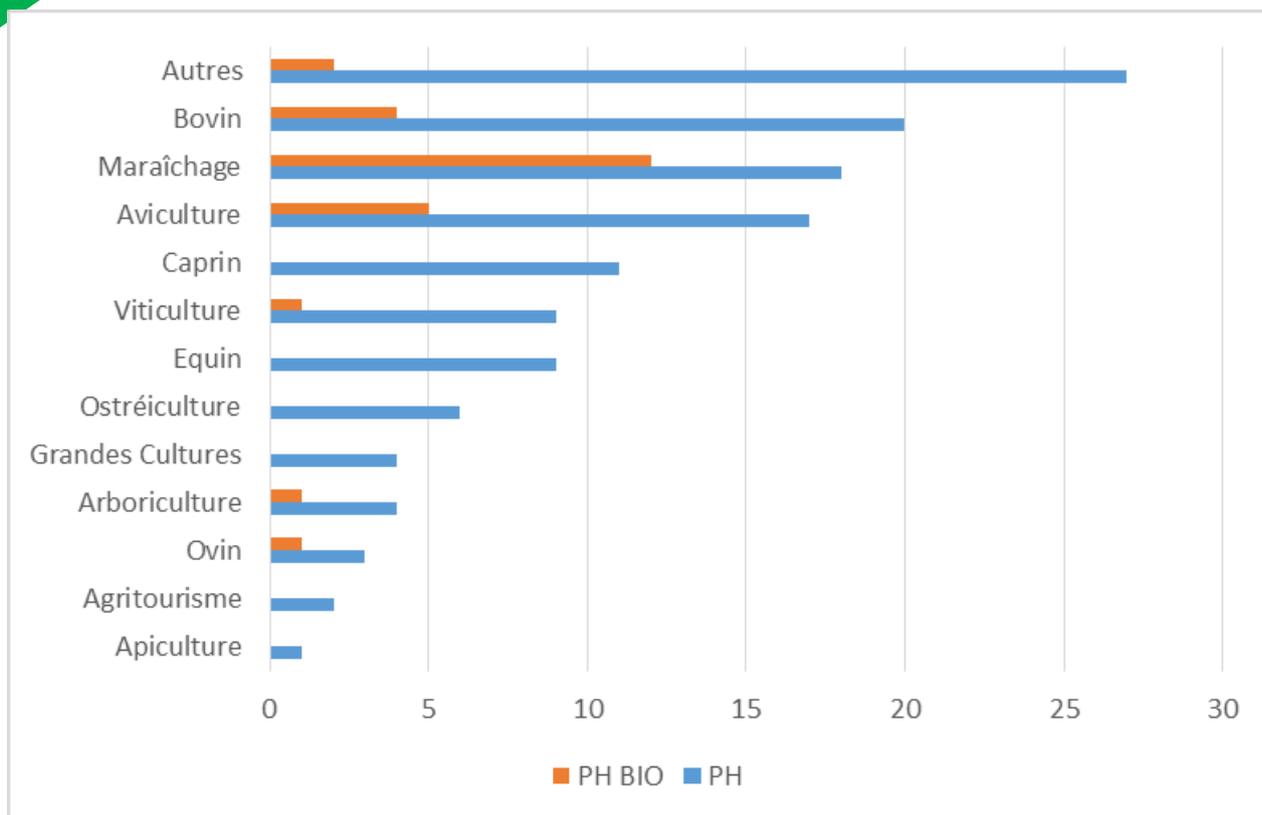
La part des installations HCF avec le PH et en production AB est de **34,6 %** en 2019. Cette part est moins marquée que celle observée sur l'ensemble des installations avec PH : en moyenne 43,5 %.

	En 2019		
	Nombre de HCF	Ensemble	% de HCF
PH	57	131	43,5 %
PH BIO	9	26	34,6 %
% PH AB	15,8 %	19,8 %	

1 installation sur 2 en AB avec PH concerne la production maraîchère

Les installations en AB avec un PH se réalisent en moyenne 1 fois sur 2 en **production maraîchère** (46 % soit 12 des 26 installations en AB avec PH).

Cette part est plus importante que sur l'ensemble des PH (13,7 % soit 18 des 131 PH octroyés en 2019).



Répartition du nombre d'installations avec PH selon la production principale et le mode de production en 2019 en Nouvelle-Aquitaine

A retenir sur les installations en AB avec PH en 2019

En 2019, en moyenne 20 % des installations bénéficiant du PH se réalisent en AB, en progression par rapport à 2018 (11 %).

- Les installations en AB avec PH se réalisent majoritairement entre 41 et 50 ans, mais l'âge moyen est de 41,5 ans.
- 3 installations sur 10 en AB avec PH concernent une femme.
- 1 installation sur 3 en AB avec PH concerne un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- 1 installation sur 2 en AB avec PH est réalisée en production maraîchère.

L'installation en 2019

Enquête auprès des Centres de Formalités des Entreprises (CFE)

Cette analyse a été réalisée à partir des données recueillies par les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) des départements de Nouvelle-Aquitaine à l'exception de celui de la Vienne. Les données ont été collectées à partir de questionnaires distribués directement **aux nouveaux installés** lors de leur visite au CFE, par téléphone ou par retour de courrier.

Avertissement : le questionnaire distribué n'a pas de caractère obligatoire.

De plus, les réponses au questionnaire reposent sur du déclaratif. On observe une hétérogénéité dans la qualité de remplissage des questionnaires, voire des incohérences entre les réponses aux différentes questions. Un travail de correction des bases de données a donc été nécessaire.

Par ailleurs, certaines questions n'ont pas été renseignées par tous les individus. Ces derniers apparaissent donc dans l'analyse dans la catégorie « Non renseignée ».

En 2019, 20 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB

Les 11 départements de Nouvelle-Aquitaine (hors Vienne) qui ont réalisé en 2019 cette enquête comptabilisent **2 036 inscriptions au CFE qui répondent aux 2 critères suivants** :

- nouveaux agriculteurs MSA (ne sont pas retenues les modifications de statut par exemple)
- et installations sans transfert entre époux.

Sont donc exclus ceux dont nous ne disposons pas de l'information sur la caractéristique « transfert entre époux » ou « Nouvel exploitant MSA ».

Sur ces **2 036 nouveaux installés (NI)**, le caractère « production principale en AB » est renseigné chez **1 734 nouveaux installés (NI)**.

Sur ces 1 734 NI, **20 % sont installés** en production principale en AB, soit **345 nouveaux installés**.

Pyrénées-Atlantiques, Dordogne et Gironde : ce sont dans ces 3 départements qu'est recensé le plus grand nombre de nouvelles installations en AB, hors transfert entre époux.

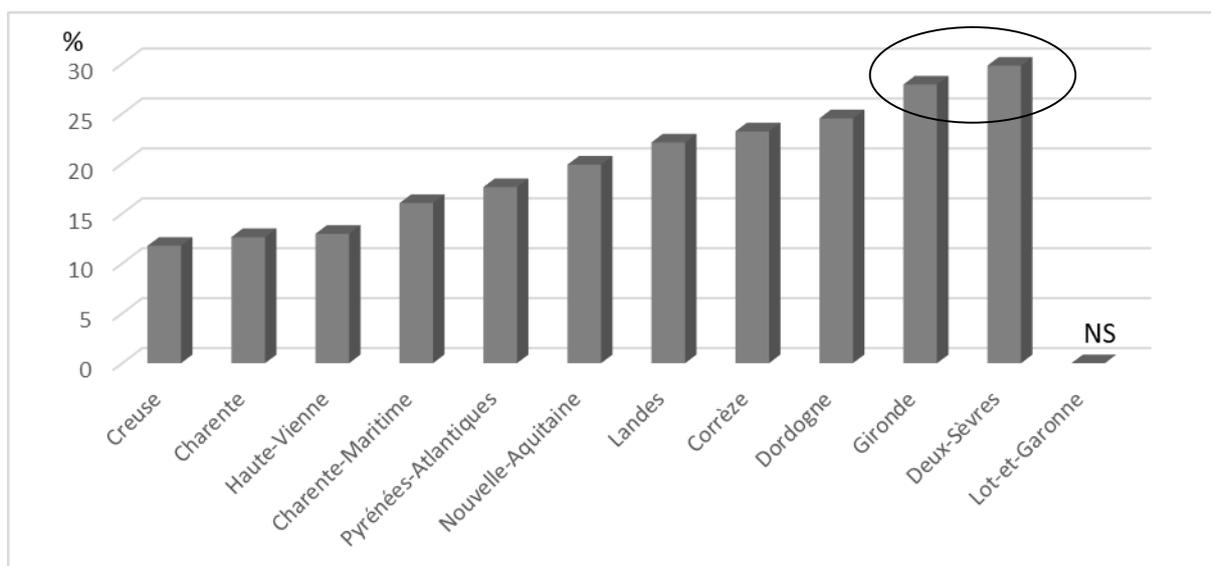
Deux-Sèvres et Gironde : ce sont dans ces 2 départements que la part d'installations en AB est la plus marquée : en moyenne 3 installations sur 10 sont en AB.

Production principale en AB ? Département	NON	OUI	NR (Non renseigné)	% AB sur TOTAL (hors NR)
Charente	159	23	18	12,6 % (23/(23+159))
Charente-Maritime	89	17		16,0
Corrèze	119	36	9	23,2
Creuse	45	6	104	11,8
Dordogne	160	52		24,5
Gironde	142	55		27,9
Landes	81	23	1	22,1
<i>Lot-et-Garonne*</i>	5	5	147	50,0
Pyrénées-Atlantiques	308	66	23	17,6
Deux-Sèvres	73	31		29,8
Haute-Vienne	208	31	149	13,0
Nouvelle-Aquitaine	1389	345	302	19,9

* Pour ce département, pas assez de données renseignées pour permettre une analyse.

Répartition départementale du nombre de nouvelles inscriptions en CFE, hors transfert entre époux, en fonction de la production principale en AB en 2019

Sur les **345** nouveaux installés (dont la production principale en AB) en 2019, les départements des Deux-Sèvres et de la Gironde ont dépassé les **25 %** d'installations en AB.

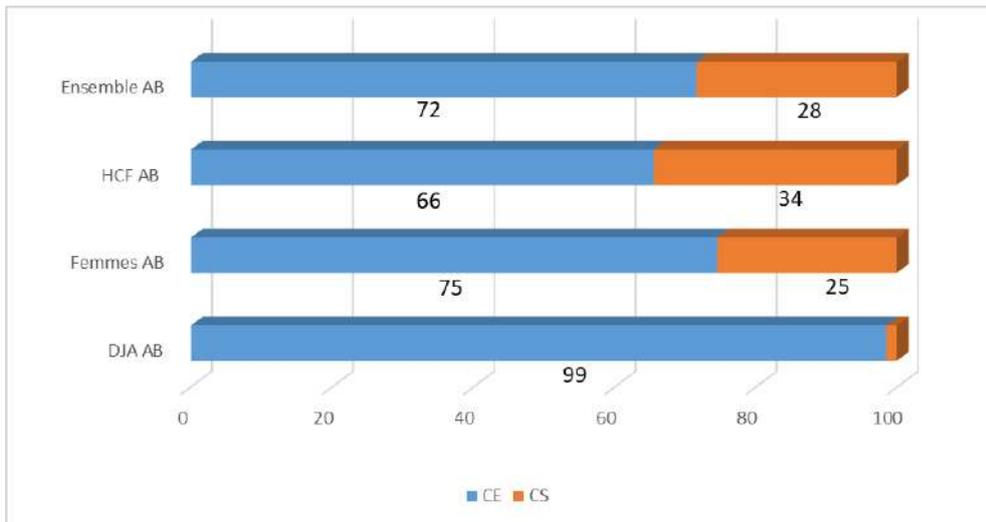


Part des nouveaux installés en AB sur l'ensemble des nouveaux installés en 2019 (hors transfert entre époux)

7 installations sur 10 en AB concernent un « Chef d'exploitation » (CE)

En 2019, sur les 331 installations en AB renseignées sur le critère du statut, **72 %** relèvent d'un chef d'exploitation (CE) et 28 % d'un cotisant solidaire (CS).

Un tiers des nouveaux installés en AB et HCF sont cotisants solidaires.
Quasiment toute installation en AB avec DJA se réalise par un chef d'exploitation.

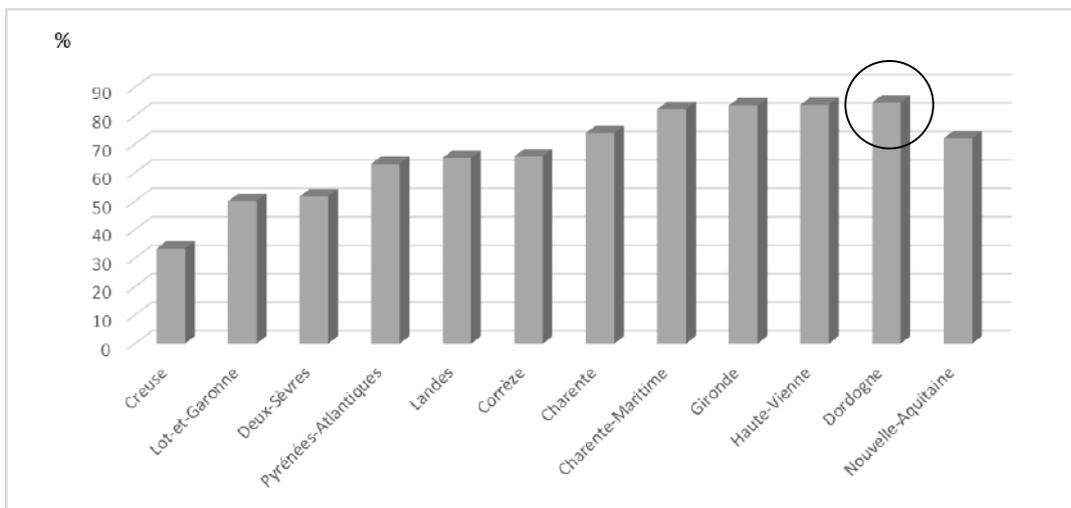


Répartition régionale des nouveaux installés en AB en fonction du statut (%)

Près de 7 installations sur 10 en AB concernent par un « Hors Cadre Familial » (HCF)

En 2019, sur les 340 installations en AB renseignées sur le critère « hors cadre familial », **72 %** relèvent d'un Hors Cadre Familial.

C'est en **Dordogne** que la part des installations HCF est la plus importante (85 %).

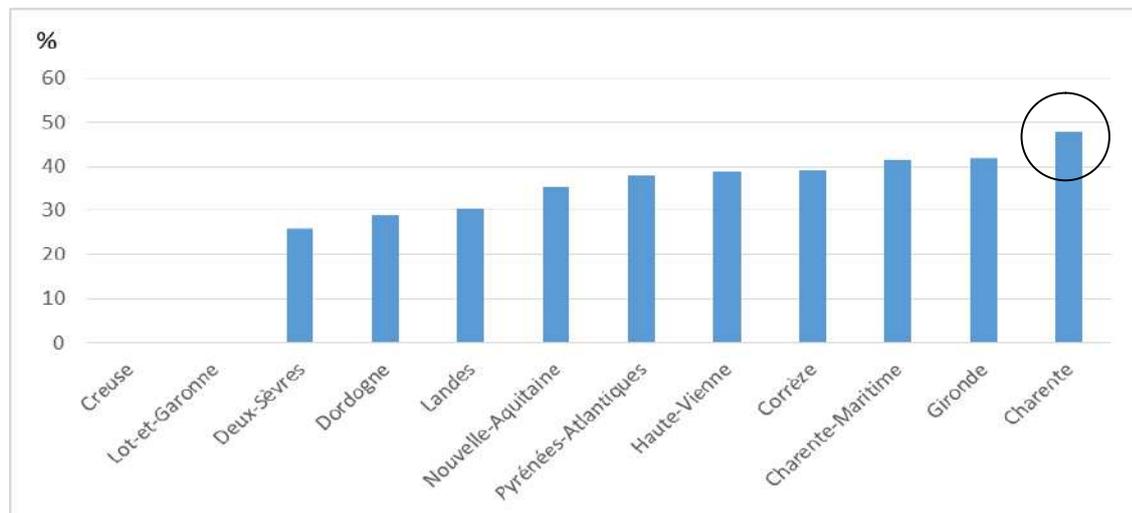


Répartition départementale de la part (%) des nouveaux installés en AB et HCF sur le total des nouveaux installés en AB en 2019

Près de 4 installations sur 10 en AB concernant une femme

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, **près de 4 fois sur 10**, il s'agit d'une femme. Cette proportion est plus importante que sur la population totale (la moyenne régionale est de 35 % de femmes nouvellement installées en 2019).

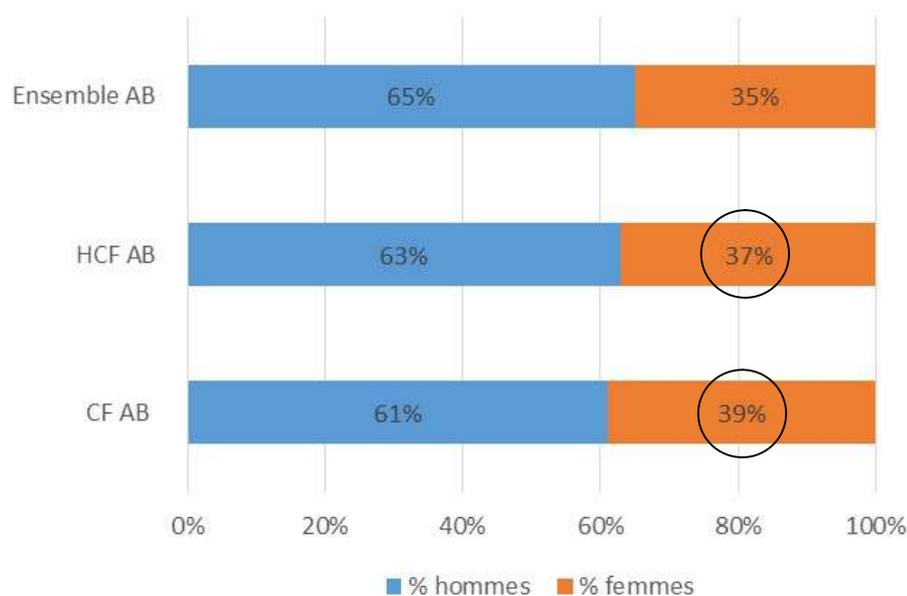
En 2019, en **Charente**, il y a autant d'hommes que de femmes qui s'installent en AB.



Répartition départementale de la part des femmes nouvellement installées en AB en 2019 (%)

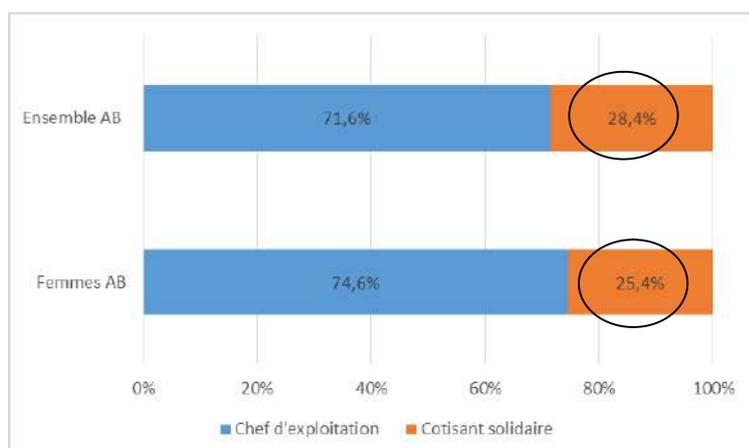
*Pas de données renseignées sur les départements de la Creuse et du Lot-et-Garonne

En 2019, **39 %** des femmes s'installent dans le cadre familial et **37 %** Hors Cadre Familial.



Répartition régionale de la part des nouveaux installés en AB selon le sexe et le caractère familial

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, **28,4 %** sont des cotisants solidaires. La part des femmes qui s'installent en AB en tant que cotisantes solidaires est moins marquée (**25,4 %**).



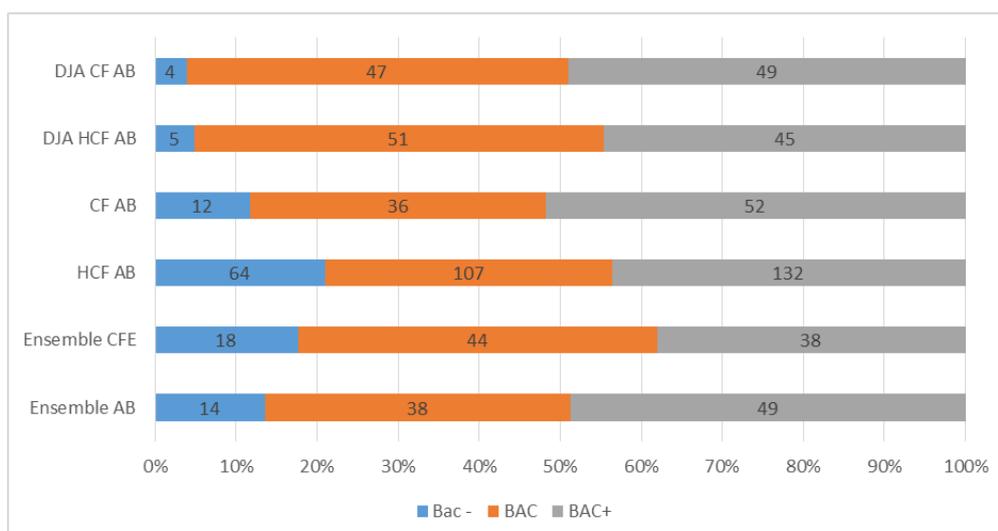
Répartition régionale des nouveaux installés en AB selon le statut (%) en 2019 en Nouvelle-Aquitaine

Près de 9 installations sur 10 en AB sont réalisées par une personne ayant au moins le niveau BAC

86 % des nouveaux installés en AB en 2019 ont un niveau de formation supérieur au BAC, alors que sur l'ensemble des installations de 2019, cette part est de 82 %.

60 % des nouveaux installés en AB ont un diplôme agricole (57 % sur l'ensemble des NI en 2019).

La part des personnes ayant un BPREA et s'installant en AB avec la DJA est de **34 %** en 2019. Ce taux est supérieur à ce qui est observé sur l'ensemble des installations avec la DJA (27 %).



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon le niveau de formation, le caractère familial (CF ou HCF) et le caractère aidé (DJA)

L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 36,6 ans

- Quel que soit le profil des nouveaux installés en AB, l'âge moyen est de **36,6 ans**.
- **Selon le sexe** : l'âge moyen d'installation chez les femmes est de 37,4 ans alors qu'il est de 36 ans chez les hommes.
- **Selon le mode de production** : quel que soit le mode de production (AB ou non), l'âge moyen en Nouvelle-Aquitaine est de 37 ans.
- **Selon le caractère familial**, l'âge moyen des installés en AB et HCF est supérieur à celui des CF, respectivement 37,3 ans et 34,7 ans.

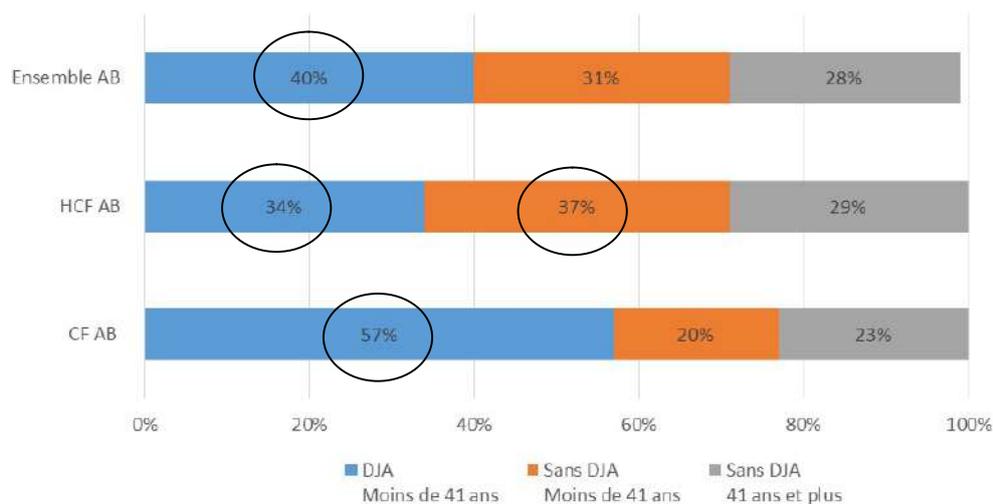
La répartition globale selon les tranches d'âge montre une part importante des moins de 41 ans en AB (72 %), plus marquée que sur l'ensemble des nouvelles installations (67,4 %). Inversement, les plus de 50 ans se retrouvent moins en AB (8,1 %) que sur l'ensemble des installations (14,3 %).

	% < 41 ans	% 41-50 ans	% > 50 ans
Charente	60,9	17,4	21,7
Charente-Maritime	58,8	35,3	5,9
Corrèze	77,8	13,9	8,3
Creuse	83,3	16,7	0,0
Dordogne	67,3	28,8	3,8
Gironde	72,7	16,4	10,9
Landes	87,0	13,0	0,0
Lot-et-Garonne	80,0	20,0	0,0
Pyrénées-Atlantiques	69,7	22,7	7,6
Deux-Sèvres	87,1	9,7	3,2
Haute-Vienne	61,3	22,6	16,1
Nouvelle-Aquitaine	71,9	20,0	8,1

Répartition des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon les départements et par tranche d'âge, en 2019 en Nouvelle-Aquitaine

Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, 4 installations sur 10 sont réalisées par un agriculteur de moins de 41 ans et avec DJA

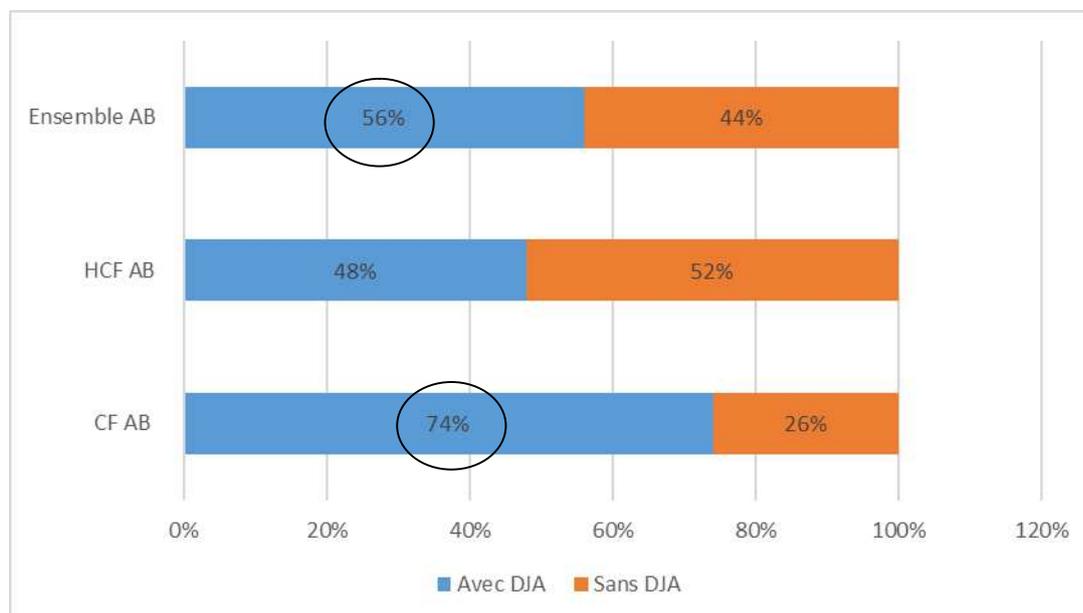
- Sur l'ensemble des installations en AB, la part des moins de 41 ans s'installant avec DJA est la plus importante (**40 %**).
- **En dehors du Cadre Familial (HCF)** : chez les moins de 41 ans, il y a quasiment autant d'installations avec ou sans DJA (respectivement **34 et 37 %**). Globalement 1/3 des installations se réalisent avec DJA.
- **Dans le Cadre Familial (CF)** : l'installation en AB se fait 6 fois sur 10 avec la DJA (**57 %**).



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, selon les tranches d'âge, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

Chez les moins de 41 ans, un peu plus d'1 installation sur 2 en AB est réalisée avec la DJA

Les moins de 41 ans sont plus nombreux à s'installer en AB avec la DJA (**56 %**). Dans le Cadre Familial, cette tendance est encore plus marquée (**74 %**).



Répartition régionale des nouveaux installés en AB, hors transfert entre époux, de moins de 41 ans, selon le caractère familial et le caractère aidé (DJA)

7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale

67 % des installations en AB se réalisent en production végétale, contre 52 % sur l'ensemble des installations en 2019.

Les « hors cadre familiaux » s'installent en moyenne plus en production végétale à **76 %**, notamment en maraîchage (**45 %**).

Le nouvel installé en AB avec DJA s'installe en moyenne autant en production végétales qu'animale.

	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
Productions animales	33,5	24,5	49,6
Bovin Viande	8,1	2,5	15,6
Volailles	6,6	5,9	10,4
Equins	4,5	3,8	3,7
Apiculture	3,3	3,0	1,5
Bovin Lait	3,3	2,1	5,9
Ovins	3,0	3,0	5,2
Porcins	2,7	1,7	4,4
Caprins	2,1	2,5	3,0

	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
Productions végétales	66,5	75,5	50,4
Maraîchage	37,1	45,1	28,1
PPAM	10,8	13,5	5,2
Viticulture	10,8	13,5	5,2
Grandes cultures	7,8	8,0	9,6
Arboriculture	6,3	5,1	1,5

Total renseigné	Ensemble	Dont HCF	Dont DJA
	334	237	135

Répartition des nouveaux installés en AB selon leur production principale (%) en Nouvelle-Aquitaine en 2019

A retenir sur les installations en 2019 Enquête auprès des (CFE)

- En 2019, 20 % des nouvelles inscriptions au CFE, hors transfert entre époux, est en production principale AB.
- 7 installations sur 10 en AB concernent un « Chef d'exploitation ».
- Près de 9 installations sur 10 en AB concernent une personne ayant au moins le niveau BAC.
- 7 installations sur 10 en AB concernent un « Hors Cadre Familial » (HCF).
- L'âge moyen des nouveaux installés en AB est de 36,6 ans.
- Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, 4 installations sur 10 concernent un agriculteur de moins de 41 ans avec DJA.
- Chez les moins de 41 ans, un peu plus d'1 installation sur 2 en AB est réalisée avec la DJA. En Hors Cadre Familial, cette tendance est inversée.
- Près de 4 installations sur 10 en AB concernent une femme.
- Les femmes sont plus nombreuses à s'installer en AB en Hors Cadre Familial que dans le Cadre Familial.
- Sur l'ensemble des nouvelles installations en AB, la part des femmes qui s'installent en AB en tant que cotisantes solidaires est moins marquée.
- 7 fois sur 10, l'activité principale en AB est en production végétale.

OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DE
L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE

EN NOUVELLE
-AQUITAINE



AGRICULTURE
& TERRITOIRE



AGRICULTURE
BIOLOGIQUE



**Document réalisé par la
Chambre régionale d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine.**

- Dans le cadre de l'ORAB Nouvelle-Aquitaine (Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique)
- Dans le cadre de l'observatoire régional installation-transmission.

Données issues du réseau des
Chambres départementales
d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

TERRES d'AVENIR